

Goven, le 28/06/2022

Réf. Article L. 2121-11 du CGCT

Pièces jointes : 1. Documents annexes

2. Pouvoir

3. Compte-rendu séance précédente (si souhaité)

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Chers Collègues,

Je vous invite à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en mairie, salle du Conseil,

LUNDI 04 JUILLET 2022
Séance privée à 19h
Séance publique à 19h30

Séance privée :

PLU - Présentation des modifications du projet en vue de son approbation en septembre

Séance publique :

INFORMATION

Rapport des adjoints et des conseillers délégués

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Motion sur le projet de Ligne Ferroviaire à Grande Vitesse

Convention de transfert de la voirie et des équipements communs du lotissement de la Lucinière 1

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de rénovation de l'ancien presbytère en tiers-lieu

FINANCES

Participation aux frais de fonctionnement des classes ULIS

Participation aux frais de fonctionnement de l'école St Guérolé (annule et remplace la délibération 2022.04.005, suite à modification du nombre d'enfants retenus)

Demande de participation aux communes de résidence (Baulon) – annule et remplace la délibération 2022.05.002 suite à correction des enfants concernés)

Tarifs de l'animation jeunesse

ENFANCE - JEUNESSE – PETITE ENFANCE

Règlement intérieur de l'animation jeunesse

Renouvellement de la convention de partenariat (Goven-Lassy-Baulon) pour l'Arbre en Couleurs

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste d'archiviste non permanent à temps complet (CDD 1 mois ½)

Service Médiathèque - création d'un poste d'adjoint du patrimoine permanent à temps non complet et suppression du poste d'adjoint du patrimoine principal (suite à la mutation d'un agent de médiathèque)

Service Espaces verts - création d'un poste d'adjoint technique permanent à temps complet (suite à la fin d'un CDD en contrat aidé)

Renouvellement de postes :

- Service restauration - création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps non complet

- Service entretien - création de trois postes d'agents d'entretien polyvalents non permanents à temps non complet

- Service enfance - création de postes d'adjoints d'animation non permanents à temps non complet

INFORMATION

Décisions prises par le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal

Le Maire,
Norbert SAULNIER